

Λ

MAIRIE d'ANDRÉSY
DIRECTION GÉNÉRALE
JPD/HB

PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 27 MARS 2026 à 19 h 30
INSTALLATION du NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-sept mars à 19 h 30**, les membres du CONSEIL MUNICIPAL de la commune d'ANDRÉSY, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 22 mars 2026, se sont réunis dans la salle de la Mairie (**transférée à l'Espace Julien GREEN**), sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Lionel WASTL – Maire sortant conformément aux articles L 2121-7 – L 2121-10 – L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : M. Jean-Pierre **DOS SANTOS** – Maire, M. Frédéric **ATTIA** – Mme Christèle **LE COUEDIC** – M. Jérémy **MALLET** – Mme Magali **TRAFARSKI** – M. Jean-Pierre **TREVISAN** – Mme Lusinda **MORGADO** – M. Arnaud **CARRARD** – Mme Martine **HAVEL** – M. Mohammed **HICHAM** – M. Denis **LUCAZEAU** – M. Jean **De SAINT-PIERRE** – Mme Catherine **LABOUREY** – Mme Lucie **PINTO-RODRIGUES** – Mme Natacha **GODIN** – Mme Gaëlle **TEXIER** – M. Renald **FIQUET** – M. Antoine **LEROY** – Mme Sarah **BENDENGUIR** – M. Nicolas **JOLY** – Mme Caroline **COTREUIL** – Mme Sihame **QUESSAB** – M. Thomas **FLEURY** – Mme Mélina **MORGADO** – Mme Véronique **CIVEL** – M. Michel **PRES** – M. Rachid **ESADI** – M. Mourad **BOUKANDOURA** – Mme Maud **BOSCHAT** – Mme Josette **DEROUX** – M. Lionel **WASTL** – Mme **Virginie SAINT-MARCOUX** – M. Thierry **JOUANEAUD** -

Absents : Néant

Résultats du scrutin du 22 mars 2026, constatés aux procès-verbaux du bureau centralisateur :

Nombre d'électeurs inscrits : 9 345
Nombre d'électeurs votants : 5 408
Bulletins Blancs ou Nuls : 105
Suffrages exprimés : 5 293

Nombre de sièges à pourvoir : 33

Ont obtenu :

La Liste « <i>OUVERTURE à ANDRÉSY</i> » :	2 220 voix
La liste « <i>ANDRÉSY RÉUNIE</i> » :	1 615 voix
La liste « <i>ANDRÉSY ÉNERGIES RENOUVELÉES</i> » :	989 voix
La Liste « <i>OSONS POUR ANDRÉSY</i> » :	469 voix

En conséquence :

La Liste « <i>OUVERTURE à ANDRÉSY</i> » obtient :	24 sièges
La Liste « <i>ANDRÉSY RÉUNIE</i> » obtient :	5 sièges
La Liste « <i>ANDRÉSY ÉNERGIES RENOUVELÉES</i> » obtient :	3 sièges
La liste « <i>OSONS POUR ANDRÉSY</i> » obtient :	1 siège

Madame Christèle LE COUEDIC a été désignée à l'UNANIMITÉ Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Ordre du jour :

01 – INSTALLATION des CONSEILLERS MUNICIPAUX

02 – APPROBATION du PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 18 FÉVRIER 2026

03 – ÉLECTION du MAIRE

04 – FIXATION du NOMBRE d'ADJOINTS au MAIRE

05 – ÉLECTION des ADJOINTS au MAIRE

06 – LECTURE de la CHARTE de L'ÉLU(E) LOCAL(E)

01 – INSTALLATION des CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur Lionel WASTL – Maire sortant ouvre la séance et fait l'appel des Elus.

02 – APPROBATION du PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 18 FÉVRIER 2026

Monsieur Lionel WASTL – Maire sortant précise que la liste des délibérations approuvées lors du dernier Conseil Municipal a fait l'objet d'un affichage sur les panneaux municipaux, sur le site Internet de la Ville et le PV a été transmis aux 33 derniers élus du Conseil Municipal. Monsieur WASTL prie les élus de bien vouloir approuver ce procès-verbal.

VOTE à l'UNANIMITÉ POUR



Monsieur WASTL indique aux nouveaux élus qu'ils ont sur leur table le miel issu du rucher municipal : le miel du Moussel, il espère qu'ils le dégusteront comme il le faudra.

Monsieur WASTL - Maire sortant donne la parole, pour la délibération n° 3 « élection du Maire » à l'élue doyenne, à savoir Madame Martine HAVEL, qu'il invite à rejoindre le pupitre.

03 – ÉLECTION du MAIRE

Madame HAVEL – doyenne du Conseil Municipal s'adresse aux Elus du Conseil Municipal : « Mesdames, Messieurs, Chers, Chères Collègues,
En tant que doyenne de ce nouveau Conseil Municipal, j'ai l'honneur et le plaisir d'ouvrir cette première séance d'installation. Je veux d'abord vous adresser à toutes et à tous, mes félicitations pour votre élection. Les habitants de notre commune nous ont accordé leur confiance, c'est une responsabilité importante et je suis certaine que chacun, ici, aura à cœur de s'investir avec sérieux, respect et esprit de dialogue au service de l'intérêt général. Nos sensibilités peuvent être différentes, mais nous partageons un même engagement : travailler pour notre commune et pour ses habitants ».

Madame HAVEL invite les élus à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par la loi. Cette élection se déroulera à bulletin secret.

Madame HAVEL propose de désigner les assesseurs qui assureront le bon déroulement du vote. Afin d'assurer le bon déroulement du scrutin, Madame HAVEL propose que les deux plus jeunes membres du Conseil Municipal remplissent les fonctions d'assesseurs. Elle appelle Mademoiselle Méline MORGADO et Monsieur Thomas FLEURY qui acceptent.

Madame HAVEL rappelle que l'élection du Maire se déroule au scrutin secret. Pour être élu au premier ou deuxième tour, un candidat doit obtenir la majorité absolue des suffrages exprimés. Si un troisième tour est nécessaire, la majorité relative suffit. Elle propose de procéder au vote et appelle les candidats.

Monsieur Jean-Pierre DOS SANTOS est le seul candidat.

Il n'y a pas d'autres candidats.

Chaque Conseiller Municipal, a voté à bulletin secret, mis sous enveloppe du modèle uniforme fourni par la Mairie. Il a fait constater au Président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe. Le Président a constaté, sans toucher l'enveloppe que le Conseiller Municipal l'a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet, et a signé la liste d'émargement.

Jean-Pierre DOS SANTOS

Christèle LE COUEDIC

Frédéric ATTIA

Lusinda MORGADO

Arnaud CARRARD

Magali TRAFARSKI



Jérémy MALLET

Catherine LABOUREY

Jean-Pierre TREVISAN

Martine HAVEL

Jean DE SAINT PIERRE

Mélina MORGADO

Thomas FLEURY

Sarah BENDENGUIR

Mohammed HICHAM

Gaëlle TEXIER

Nicolas JOLY

Caroline COTREUIL

Denis LUCAZEAU

Natacha GODIN

Antoine LEROY

Sihame QUESSAB

Renald FIQUET

Lucie PINTO RODRIGUES

Michel PRES

Véronique CIVEL

Mourad BOUKANDOURA

Maud BOSCHAT

Rachid ESADI

Lionel WASTL

Josette DEROUX

Virginie SAINT-MARCOUX

Thierry JOUANEAUD

Après le vote du dernier Conseiller Municipal, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote par Madame Martine HAVEL – Doyenne assistée de Madame Mélina MORGADO et Monsieur Thomas FLEURY - Assesseurs.

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 33

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
(article L.66 du Code Électoral)

Nombre de suffrages blancs : 09
(article L.65 du Code Électoral)



5

Nombre de suffrages exprimés : 24

Majorité absolue : 13

(la majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur).

Nombre de voix obtenues pour Monsieur Jean-Pierre DOS SANTOS : 24

Monsieur Jean-Pierre DOS SANTOS – ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire d'Andrézy. Il est immédiatement installé.

Applaudissements.

Madame Martine HAVEL – Doyenne laisse la présidence du Conseil Municipal à Monsieur Jean-Pierre DOS SANTOS pour la suite de l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Madame Martine HAVEL fait la déclaration suivante :

« Mesdames, Messieurs, chers Andréziens, chères Andréziennes,

C'est avec beaucoup de joie et une sincère émotion que nous nous retrouvons aujourd'hui pour un moment important de la vie de notre belle commune d'Andrézy. Aujourd'hui, ce n'est pas seulement une écharpe que nous remettons, c'est une responsabilité, un engagement profond, mais aussi une aventure humaine au service de tous.

Monsieur Jean-Pierre DOS SANTOS, en acceptant cette fonction, vous avez fait le choix de l'engagement, celui d'être à l'écoute, d'être présent, de porter la voix des habitants d'Andrézy et de veiller chaque jour au bien-être de notre commune. Être maire, c'est bien plus qu'un rôle, c'est une mission de proximité, c'est être là dans les moments de joie, comme dans les moments plus difficiles. C'est rassembler, décider et toujours avancer dans l'intérêt général.

Cette écharpe tricolore que je vais vous remettre est un symbole fort. Elle représente la République, bien sûr, mais aussi la confiance que les Andréziens vous accordent. Une confiance précieuse qui se construit jour après jour au fil des rencontres et des actions. Je suis convaincue que vous saurez porter cette écharpe avec fierté, mais aussi avec simplicité, humanité et détermination. Des qualités essentielles pour faire vivre l'esprit d'Andrézy.

Vous pourrez compter sur l'engagement des élus, des agents municipaux et surtout sur l'énergie de tous les habitants attachés à leur commune et à son avenir.

Alors aujourd'hui, permettez-moi de vous adresser nos plus chaleureuses félicitations, de vous remercier pour votre engagement et de vous souhaiter beaucoup de réussites et un peu de courage aussi, car la tâche est belle, mais exigeante.

Mesdames, Messieurs, je vous invite à accueillir et à applaudir chaleureusement Monsieur Jean-Pierre DOS SANTOS, notre nouveau Maire d'Andrézy ».

Applaudissements.

Monsieur DOS SANTOS – Maire remercie les membres de l'assemblée.

04 – FIXATION du NOMBRE d’ADJOINTS au MAIRE

Rapporteur : Monsieur DOS SANTOS – Maire,

Monsieur DOS SANTOS – Maire précise qu’en l’application des articles L2122-1 à L2122-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune peut disposer de neuf adjoints au Maire. Le nombre des adjoints ne peut en effet excéder 30 % de l’effectif du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal est donc appelé à décider du nombre d’adjoints.

Précisons que par délibération n° 01 du 04 avril 2024, la commune disposait précédemment de sept Adjoints au Maire.

Il propose donc de décider, en article unique : la création de sept postes d’adjoints au Maire pour la durée de ce nouveau mandat.

Aussi est-il proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la création de **SEPT POSTES d’ADJOINTS au MAIRE.**

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le nombre d’Adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d’adjoints ne peut pas excéder 30 % de l’effectif légal du Conseil Municipal, arrondi à l’entier inférieur.

L’effectif légal du Conseil Municipal de la ville d’Andrésey étant de 33 membres, le nombre maximum d’adjoints au Maire est de 9.

Monsieur le Maire propose de fixer le nombre d’adjoints au Maire à sept.

Vu les articles L 2122-2 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la proposition de Monsieur le Maire de fixer le nombre d’Adjoints à sept.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par

- MAJORITÉ (OAA) 24 VOIX POUR**
- OPPOSITION (AR) 05 ABSTENTIONS**
- OPPOSITION (AER) 03 ABSTENTIONS**
- OPPOSITION (OPA) 01 ABSTENTION**

SOIT un VOTE à l’UNANIMITÉ POUR les VOTANTS

DÉCIDE

ARTICLE 1er : De fixer le nombre d’Adjoints au Maire à SEPT pour la durée du mandat.

ARTICLE 2 : De charger Monsieur le Maire de procéder immédiatement à l’élection de ces SEPT Adjoints au Maire.



7

05 – ÉLECTION des ADJOINTS au MAIRE

Monsieur DOS SANTOS – Maire propose de procéder à l'élection des adjoints au Maire suivant la liste fournie et suivant la même procédure que pour l'élection du Maire.

Monsieur DOS SANTOS Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à 1, sans qu'il n'y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée seront élus.

Le Conseil Municipal décidera de laisser un délai de quelques minutes pour le dépôt auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire qui doivent comporter autant de Conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Monsieur DOS SANTOS – Maire demande à l'opposition si elle souhaite déposer une liste.

L'opposition ne propose pas de liste. Il est procédé au vote.

Monsieur DOS SANTOS – Maire demande aux deux assesseurs de le rejoindre.

Il y a donc une candidature : celle de la liste « *OUVERTURE à ANDRÉSY* ».

Chaque Conseiller Municipal, a voté à bulletin secret, mis sous enveloppe du modèle uniforme fourni par la Mairie. Il a fait constater au Président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe. Le Président a constaté, sans toucher l'enveloppe que le Conseiller Municipal l'a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet, et a signé la liste d'émargement.

Après le vote du dernier Conseiller Municipal, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote par Monsieur DOS SANTOS – Maire assisté de Madame Mélina MORGADO et Monsieur Thomas FLEURY - Assesseurs.

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 33

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
(article L.66 du Code électoral)

Nombre de suffrages blancs : 09
(article L.65 du Code Électoral)

Nombre de suffrages exprimés : 24

Majorité absolue : 13

(la majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur).

NOM et PRÉNOM du CANDIDAT PLACÉ en TÊTE de LISTE	NOMBRE de SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Frédéric ATTIA (liste « OUVERTURE à ANDRÉSY »	24	Vingt-quatre

Ont été proclamés Adjoints au Maire et immédiatement installés dans leurs fonctions les candidats figurant sur la liste « OUVERTURE à ANDRÉSY ». Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation.

- 1 – Frédéric ATTIA
- 2 – Christèle LE COUEDIC
- 3 – Jérémy MALLET
- 4 – Magali TRAFARSKI
- 5 – Jean-Pierre TREVISAN
- 6 – Lusinda MORGADO
- 7 – Arnaud CARRARD

Applaudissements.

PREMIER ADJOINT au MAIRE

Monsieur **Frédéric ATTIA** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé premier Adjoint au Maire.

Monsieur DOS SANTOS – Maire lui remet son écharpe tricolore.

DEUXIÈME ADJOINT au MAIRE

Madame **Christèle LE COUEDIC** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée deuxième Adjoint au Maire.

Monsieur DOS SANTOS – Maire lui remet son écharpe tricolore.



TROISIÈME ADJOINT au MAIRE

Monsieur **Jérémy MALLET** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé troisième Adjoint au Maire.

Monsieur DOS SANTOS – Maire lui remet son écharpe tricolore.

QUATRIÈME ADJOINT au MAIRE

Madame Magali TRAFARSKI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée quatrième Adjoint au Maire.

Monsieur DOS SANTOS – Maire lui remet son écharpe tricolore.

CINQUIÈME ADJOINT au MAIRE

Monsieur Jean-Pierre TREVISAN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé cinquième Adjoint au Maire.

Monsieur DOS SANTOS – Maire lui remet son écharpe tricolore.

SIXIÈME ADJOINT au MAIRE

Madame Lusinda MORGADO ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée sixième Adjointe au Maire.

Monsieur DOS SANTOS – Maire lui remet son écharpe tricolore.

SEPTIÈME ADJOINT au MAIRE

Monsieur **Arnaud CARRARD** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé septième Adjoint au Maire.

Monsieur DOS SANTOS – Maire lui remet son écharpe tricolore.

Applaudissements.

5 – LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU(E) LOCAL(E)

Rapporteur : Monsieur DOS SANTOS – Maire,

Monsieur DOS SANTOS – Maire donne lecture de la charte de l'élu local qui est également remise aux 33 Élus du Conseil Municipal.

Monsieur DOS SANTOS – Maire demande à l'opposition si elle souhaite prendre la parole avant son discours.

Discours de Monsieur Michel PRES : « *Merci de me donner la parole. Un bref mot, nous aurons l'occasion, ultérieurement de faire une déclaration plus globale.* »



Chères Andrésiennes, chers Andrésiens,

Au lendemain de ce second tour des élections municipales, nous tenons à remercier chaleureusement, les 1 615 électeurs qui ont accordé leur confiance à la liste « Andrésy Réunie ». Nous avons une pensée spéciale pour tous les jeunes qui se sont déplacés pour voter et que nous encourageons à poursuivre dans leur engagement citoyen. Votre mobilisation est le moteur de notre action, ce score de 30,51 % témoigne de votre attachement à notre projet et de votre volonté de voir émerger une alternative solide pour l'avenir de notre commune.

L'élection est passée, avec cinq élus dont un, également présent au Conseil communautaire de GPS&O, notre mission commence. Les Elus d'Andrésy Réunie s'engagent à siéger avec conviction et sérieux pour honorer votre vote autour de trois axes :

Engagement et travail : nous continuerons à travailler sans relâche pour le bien commun, en apportant des propositions concrètes et réalistes pour le dynamisme de notre Ville ;

Défense de vos intérêts : nous restons à votre écoute pour porter vos préoccupations au sein de cette assemblée. Votre quotidien est notre priorité ;

Coopération et vigilance : nous souhaitons travailler de façon constructive, en étant force de proposition. Nous serons néanmoins extrêmement attentifs aux décisions de la majorité municipale. Notre rôle sera de garantir la transparence, l'équité et la cohérence des choix budgétaires et urbains.

Nous restons déterminés, plus que jamais, aux côtés des Andrésiens. Nous souhaitons un bon mandat à la nouvelle majorité.

L'équipe d'Andrésy Réunie ».

Applaudissements.

Discours de Monsieur Lionel WASTL : « Je vais être un peu plus long.

Monsieur le Maire, Madame la Conseillère Régionale, Mesdames et Messieurs les Elus du Conseil Municipal, chers tous,

L'installation d'un nouveau Conseil Municipal est un moment solennel de notre vie démocratique, c'est l'heure où les mots de la campagne s'effacent devant la réalité de la gestion. Avec 23 % des suffrages exprimés pour notre liste « Andrésy Énergie Renouvelée » et 500 voix de moins qu'en 2020, la majorité sortante a été sanctionnée dès le premier tour. Cette défaite, j'en prends l'entière responsabilité en tant que Maire sortant.

Je tiens à remercier tout le personnel de la Ville avec qui nous avons travaillé dans le plus grand respect.

Il est vrai que la Ville a souffert, les chantiers traînent, la piscine est fermée, la voirie s'abîme, les impôts ont augmenté, mais Monsieur le Maire, vous l'apprendrez vite, même si la Ville n'est pas responsable de tout, je vous rappelle que GPS&O gère la voirie et a aussi augmenté les impôts, c'est toujours de la faute du Maire.

En utilisant les métaphores maritimes chères à votre nouvelle majorité, entre 2020 et 2026, Andrésy a essuyé de violentes tempêtes. Mais son équipage a su tenir la barre pour ne pas sombrer. Ce fut le mandat le plus terrible depuis la guerre, et cela, tous les Maires sortants le disent :

Le choc COVID qui a tari les recettes ;

Le choc d'inflation en 2023 qui a fait exploser nos factures énergétiques.

Nous avons hérité, en 2020, d'une Ville en déconfiture, en procès contre notre Communauté Urbaine qui avait coupé les robinets de financement, avec une trésorerie à zéro, alors que la loi impose d'avoir 1,7 M€ en caisse. Alors, nous avons fait le sale boulot et aujourd'hui, vous allez hériter de finances assainies :



*Une masse salariale réduite de 400 000 € ;
Une sobriété énergétique réelle ayant permis une baisse des dépenses de fonctionnement ;*

Des recettes en hausse, grâce, notamment, à la vente avec charges du Moussel.

Le navire AndréSy, maintenant, produit des excédents et est désendetté. La ville est capable de financer ces gros investissements de demain et notamment le projet gare et le groupe scolaire Denouval.

C'est le prix électoral que nous, majorité sortante, payons aujourd'hui et il est cher.

Je salue votre victoire, Monsieur DOS SANTOS. Elle est d'autant plus belle que votre campagne n'a pas été un long fleuve tranquille. Jalonnée de courants contraires. Le plus cinglant restera sans doute, la trahison de quelques-uns de vos officiers qui, après avoir tenté de percer votre coque, ont rejoint le bateau d'en face. Ces félons ont été encouragés par celui qui, resté bien au sec sur la terre ferme, soufflait sur les braises de la désertion depuis la rive.

Monsieur DOS SANTOS, il est de ces anciens Maires qui sont comme des spectres de sillage, ils se sentent toujours investis d'une mission prophétique, ont un avis sur tout, ne supportent pas dans leur for intérieur, que l'on puisse leur succéder. Ils craignent, par-dessus tout que l'éclat de votre passage ne fasse ombrage au souvenir de leur propre bilan.

La parenthèse écologique se referme, et AndréSy repart dans le giron de la droite. Je vous redirai ce que la droite m'avait dit en 2020 : « Votre victoire doit rester modeste ». Vous réalisez le score en pourcentage, le plus faible jamais enregistré pour un Maire : 41,9 %. Seuls 24 % des inscrits ont voté pour vous. Et donc, votre promesse, écrite dans votre programme de gouvernance ouverte, sera une nécessité absolue, bien qu'elle ne semble pas très inscrite dans votre ADN politique.

Vous revoici donc aux affaires et le plus cocasse, c'est qu'en vous installant dans le bureau du Maire, vous allez retrouver dans les cales du bateau AndréSy, les caisses que vous nous aviez laissées en 2020 :

Le chantier Louise Weiss démarré sous votre mandature en 2019, sans étude de sol, avec injonction de béton supplémentaire à 1 million d'euros, que nous avons dû gérer et donc nous vous refileons aujourd'hui, le contentieux juridique ;

Le projet Gare de 400 logements que vous avez voté en 2017, qui nécessite la sortie de 3 millions d'euros pour la Ville sur les années 2026 et 2027, parce que vous avez pris la décision funeste et presque mortifère pour la Ville, de financer les aménagements urbains du projet Gare, alors que cela est du ressort de GPS&O ;

Le projet des Sablons que vous avez voté en 2019 : 450 logements. Nous avons fait, nous, le choix de créer un groupe scolaire pour éviter les flux routiers vers Denouval et les Marottes. À l'époque, vous ne souhaitiez pas ce groupe scolaire ;

Les projets Pleyon et Foch que nous avons dû finaliser.

Tout a été décidé par votre ancienne majorité et vous avez fait un virage à 180° en dénonçant durant votre campagne, je vous cite : « La sur-construction ». Alors votre promesse, notamment, de préserver les maisons de la rue de Triel est intenable, puisque vous êtes engagés contractuellement, pour ces 450 logements en 2019.

Monsieur le Maire, vous avez beaucoup promis, vous avez dit oui à tout le monde, mais votre programme est clairement irréalisable. Vous comptez créer quatre brigades de sécurité policière, sans locaux et sans ligne budgétaire inscrite. Comment gérer aussi sainement, en recrutant, partout : policiers, animateurs qualifiés, techniciens de voirie ? Comment promettre un gel des impôts tout en annonçant le retour du ramassage du verre en porte-à-porte, ce qui augmentera, mécaniquement, la taxe des ordures ménagères ?



Vous verrez, hélas, Monsieur le Maire, que l'état de grâce est une période courte. Finies les routes tracées sur le papier, vous arrivez dans les passes étroites, là où la coque frotte contre la roche des réalités budgétaires et des pesanteurs bureaucratiques. La Ville vit au-dessus de ses moyens depuis 30 ans. Et dans une année normale, le budget était à peine à l'équilibre, alors quand il y a des crises !...

Alors quelles seront vos décisions ? Allez-vous toucher aux avantages du personnel : télétravail, heures de sport ? Aux lignes de gestion qui décident des promotions et des valorisations des parcours professionnels, que nous avons mis en place en concertation avec les syndicats ? Quelle sera votre politique d'externalisation des services, alors que tous les services sont aujourd'hui internalisés à Andrézy ? Et quelle sera votre politique sur les ATSEM dans nos écoles maternelles, dont le nombre était réduit à votre époque ? Durant ce mandat, nous défendrons nos valeurs de solidarité, d'écologie, notamment pour répondre aux défis climatiques. Nous ferons notre travail d'opposants avec fermeté, mais avec un profond respect. Il n'est pas question de vous faire subir, Monsieur DOS SANTOS, ce que nous avons vécu. Nous ne voulons pas être des opposants primaires, procéduriers, votant contre tout et maniant l'irrespect. Nous ne serons pas ces écumeurs de mer, ces pirates qui ne cherchent qu'à harceler votre navire que par l'injure et le faire couler quitte à ce que les habitants coulent avec. J'ai trop de respect pour la fonction, pour ne pas vous proposer, demain, une opposition constructive. Nous avons déjà navigué ensemble par le passé, Monsieur le Maire et vous connaissez ma capacité d'écoute et de dialogue.

Dans ce nouveau mandat, Monsieur le Maire, je vous souhaite bon courage, de belles réussites pour le bien commun des Andréziennes et des Andréziens ».

Applaudissements.

Monsieur DOS SANTOS – Maire demande à Monsieur JOUANEAUD représentant le dernier groupe d'opposition, s'il souhaite prendre la parole.

Monsieur JOUANEAUD ne le souhaite pas.

Discours de Monsieur Jean-Pierre DOS SANTOS – Maire : « À mon tour.

Mesdames et Messieurs, Chers Collègues élus, chères Andréziennes, chers Andréziens, C'est avec beaucoup d'émotion et une profonde fierté que je m'adresse à vous aujourd'hui, pour cette installation de ce nouveau Conseil Municipal.

Pour commencer, je voudrais remercier chaleureusement, toutes les Andréziennes et tous les Andréziens qui ont voté pour nous et qui nous ont accordé toute leur confiance. Ils nous honorent, mais aussi, ils nous obligent à être à la hauteur de leurs attentes et à agir avec responsabilité pour notre Ville. Je serai le Maire de celles et ceux qui ont fait un autre choix, de ceux qui se sont abstenus et donc, naturellement, de toutes les Andréziennes et de tous les Andréziens.

Je salue les membres des différentes oppositions et je veux vous dire que vous aurez toute votre place dans ce Conseil. Sous couvert du débat d'idées et ce, dans le plus grand respect mutuel. Je vous confirme ma volonté sincère de vouloir travailler avec vous, dans un esprit constructif, pour le bien-être de notre Ville. Car sans nul doute, et ce, malgré les différences, une chose nous rassemble profondément, je pense, c'est l'amour de notre Ville.

Je remercie aussi ce soir tous les agents de la Ville, leur travail de qualité, leur engagement quotidien, souvent discret, mais toujours essentiel, cela permet à notre commune de fonctionner et de se développer. Nous savons que nous pouvons compter sur leur professionnalisme et leur dévouement. Et je tiens ici à leur rendre hommage, car vous êtes



13

l'essence même d'une commune et nous vous soutiendrons afin d'aller dans ce sens avec vous et je vous remercie de les applaudir par avance (applaudissements).

Je remercie bien sûr, toute mon équipe, votre implication, votre énergie, votre engagement ont été déterminants pour être là tous ensemble ce soir. Un grand merci à vous toutes et tous, mes très chers colistiers d'avoir tenu bon à mes côtés, face aux nombreuses attaques et déconvenues que vous avez subies. Vous n'avez rien lâché, vous avez tenu bon et nous voilà tous réunis ce soir, déjà pour savourer cette victoire, mais aussi pour célébrer le début d'un projet que nous avons créé ensemble. Restons humbles, mais soyons unis dans l'effort. Monsieur WASTL, effectivement, vous dites que j'ai été très mal élu, je ne parle pas de votre élection, il y a six ans (applaudissements).

Je tiens également à remercier très particulièrement ma famille qui m'a soutenu dès le premier jour de cette aventure : mon épouse Hilda, ma fille Joanna, mes petits-enfants Evan et Léna, mon beau-fils Maxime, qui ont été présents sans relâche (applaudissements), sans qui je n'aurais pas pu être aussi disponible durant cette campagne. Je souhaite également les remercier par avance pour leur soutien futur, car l'engagement que je vais consacrer à cette ville que nous aimons tous, représentera, inévitablement, du temps en moins passé auprès d'eux. Leur compréhension et leur présence sont pour moi, une force essentielle et primordiale pour réussir. Je veux aussi remercier Valérie PÉCRESE, Sophie PRIMAS, Florence PORTELLI, Othman NASROU et tous les autres qui nous soutiennent et qui sont prêts à travailler avec nous pour vous chères Andrésiennes et chers Andrésiens (applaudissements).

Andrésy a besoin de ces partenaires, de ces contacts et de ces bonnes volontés. Nous avons besoin de la Région, du Département, de GPS&O pour réussir nos missions à venir. Mais au-delà de la campagne, je voudrais vous dire encore que c'est désormais un travail et un effort collectif qui commence. Un travail au service de toutes les Andrésiennes et de tous les Andrésiens, sans distinction aucune. Et c'est à cela que nous devons constamment nous attacher. Notre action devra être guidée par des valeurs simples, mais essentielles, comme l'écoute, le respect, l'efficacité et une transparence totale dans nos décisions. Les habitants attendent cela de nous : de la clarté, de la sincérité et surtout des résultats. Nos priorités seront de préserver la qualité de vie, de maîtriser le développement de notre Ville, d'assainir les finances, de garantir la sécurité de tous, de travailler pour l'environnement, la transition écologique et dire stop, effectivement, à la sur-construction. D'abord, une ville plus propre, de nous occuper de nos anciens, de nos jeunes, des associations, des commerçants et de préparer l'avenir avec ambition et responsabilité.

Alors, aujourd'hui s'ouvre un nouveau chapitre pour notre Ville. Un chapitre que nous devons écrire tous ensemble. Je le répète avec ambition, mais aussi avec humilité. Je sais pouvoir compter sur vous, comme vous pourrez compter sur moi. Engageons-nous sans compter, avec méthode et détermination pour notre magnifique Ville et pour tous ses habitants.

Vive Andrésy, vive la République et vive la France ».

Applaudissements.

Monsieur DOS SANTOS – Maire lève la séance de ce premier Conseil Municipal et donne rendez-vous à tous les Conseillers Municipaux et Adjoints le 15 avril pour voter le budget de la Ville, entre autres. Il souhaite une excellente soirée aux Elus et les attend pour fêter ce moment. Il remercie tout le public d'avoir été là ce soir.

Applaudissements

14

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h51.

Andrésy, le 08 avril 2026




Le Maire,

Jean-Pierre DOS SANTOS

Le Secrétaire de séance,


Christèle LE COUEDIC



CHARTRE DE L'ÉLU

L'article L.2121-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que *« lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l' élu local mentionnée à l'article L. 1111-12. Le maire remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l' élu local et du chapitre III du présent titre ».*

De même l'article L.1111-12 du même code précise que *« les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales, dans les conditions prévues par la loi, ainsi que les élus des arrondissements de la Ville de Paris et des communes de Lyon et Marseille. Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions qui lui sont propres. Il se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L. 1111-13 et L. 1111-14. Ces dispositions constituent la charte de l' élu local ».*

Article L1111-13 du CGCT

Dans l'exercice de son mandat, l' élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L' élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L' élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d' une valeur qu' il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat.

Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d' usage et les déplacements effectués à l' invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d' un autre mandat électif.

Article L1111-14 du CGCT

Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d' une indemnité pour l' exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l' exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l' article L. 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.

Les élus locaux bénéficient, à l' occasion de leurs fonctions, d' une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s' exerce dans les conditions fixées par le présent code.

Toute personne titulaire d' un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l' exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d' études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l' article L. 1111-13.

Un décret en Conseil d' État détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues.